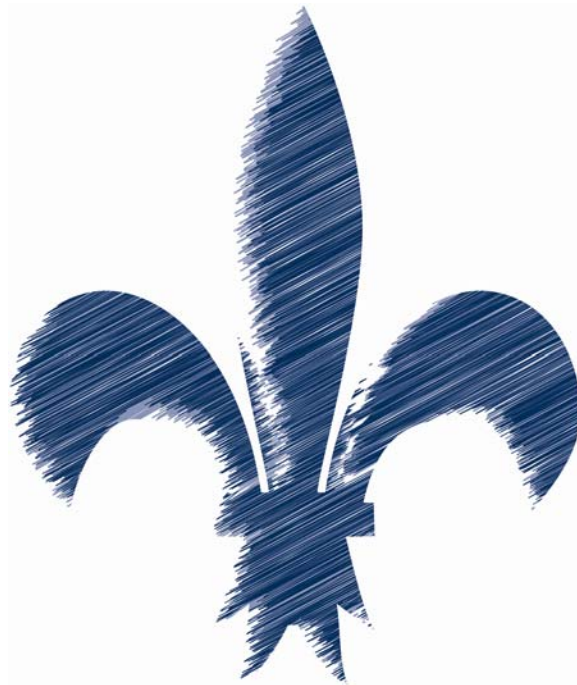


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats*
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

Le mardi 20 août 2013 - Vol. 43 N° 45

09 h 30 Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (bannière Coopsco) (016M)

Journal des débats

9 h 30 (version non révisée)

(Neuf heures trente et une minutes)

(Quatorze heures neuf minutes)

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

Alors, je salue donc nos premiers invités. Il s'agit de M. André Gagnon, Jean-Emmanuel Bouchard et M. Francis Viens. Bienvenue dans votre Assemblée nationale. Vous disposez de 10 minutes pour nous faire part de l'essentiel de vos réflexions, de votre mémoire, et par la suite s'ensuivront des échanges entre vous et les parlementaires. À vous la parole.

Exposé

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Bien, merci beaucoup de nous recevoir, premièrement. Bon matin à tous et à toutes. Je suis Jean-Emmanuel Bouchard, étudiant au baccalauréat à l'UQAM et président de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, accompagné de M. Francis Viens, président du conseil de la fédération et directeur général de la coopérative du collège Garneau, ainsi que de M. André Gagnon, directeur général de la fédération.

Alors, pour vous donner une idée de notre présentation, je vais vous faire un bref exposé de la fédération, un petit état... un petit état de la situation du livre, et ensuite je vais soumettre nos propositions.

Alors, le réseau Coopsco est composé de 60 coopératives en milieu scolaire, qui sont présentes dans 90 établissements scolaires et qui totalisent plus de 100 points de vente dans les écoles secondaires, les collèges et les universités francophones — alors, ça fait de nous le plus vaste réseau de librairies au Québec — et c'est plus de 300 000 étudiants francophones qui sont membres des coopératives du réseau Coopsco.

Fidèles à nos valeurs coopératives, nous remettons chaque année 6,5 millions de dollars en ristournes à l'achat, plus de 900 000 dollars dans les bourses, commandites, subventions aux activités étudiantes et en fonds de développement du milieu. Nous employons plus de 800 professionnels, plus de 1 000 étudiants et nous versons à ces derniers plus de 2 millions de dollars en salaires par année.

Alors, les librairies coopératives en milieu scolaire sont un maillon peu connu, mais très important de l'industrie du livre au Québec. En effet, on peut... le pourcentage des ventes des livres qui est fait par les librairies coopératives en milieu scolaire est de plus de 20 % donc pour une part d'environ 90 millions de dollars, ce qui est non négligeable.

Alors, pour faire un bref état de la situation, le livre est en mutation présentement au Québec. Alors, durant les dernières années, l'environnement commercial du livre a beaucoup changé, et de nouveaux acteurs, de nouvelles pratiques et de nouveaux défis sont venus complexifier les façons de faire. On peut, par exemple, parler de la numérisation : le livre se dématérialise, les supports sont plus nombreux, on peut maintenant lire un livre sur une tablette numérique, une liseuse, un téléphone, un ordinateur. Deuxièmement, alors que la librairie était autrefois astreinte à son environnement physique et son environnement — la ville autour d'elle — maintenant, on peut vendre des livres dans d'autres villes, dans d'autres provinces, parfois même dans d'autres pays. Les ventes en ligne ont complètement modifié les façons de faire et les pratiques commerciales, et probablement que l'un des changements les plus importants aussi est la venue des grandes surfaces, qui a modifié le portrait de l'industrie. Alors, contrairement aux librairies indépendantes et en milieu scolaire, les grandes surfaces tiennent en rayon un catalogue beaucoup plus restreint de titres — on dira entre...

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : ...plus importants aussi est la venue des grandes surfaces qui a modifié le portrait de l'industrie. Alors, contrairement aux librairies indépendantes et en milieu scolaire, les grandes surfaces tiennent en rayon un catalogue beaucoup plus restreint de titres, environ entre 200, 300 à 400 titres. Celles-ci créent donc une nouvelle concurrence qui est directe aux librairies, tout en poursuivant des objectifs qui sont dissemblables. Ces librairies indépendantes ou en milieu scolaire veulent offrir l'éventail le plus large possible de choix aux lecteurs. Les grandes surfaces se contentent de tenir les titres les plus populaires. De par leurs volumes d'affaires plus importants, elles ont la possibilité de négocier des escomptes plus alléchants que les petites librairies. En captant les ventes des meilleurs livres... des meilleurs titres, pardon, elles privent les librairies de ventes cruciales. Pour une librairie indépendante ou en milieu scolaire, ces titres qui sont très populaires sont le socle, sont la fondation sur lesquels elle peut bâtir sa sécurité financière pour pouvoir offrir une panoplie plus large et plus diversifiée de titres. On parle d'au moins 6 000 titres pour une librairie agréée, ce qui peut monter à 20 000, voire 50 000 titres pour certaines librairies.

Pour l'instant, les librairies en milieu scolaire ont été épargnées par la vague qui a touché certains secteurs parce qu'on le voit, certaines librairies indépendantes commencent à mourir à petit feu. C'est un scénario qui était théorique avant, qu'on voyait dans d'autres pays, mais qui commence à arriver au Québec aussi. On le voit d'ailleurs à Québec par la fermeture de librairies renommées et reconnues. Alors, cette vague-là n'a pas encore touché les librairies scolaires, mais on sent l'orage venir, alors c'est à titre préventif qu'on est ici devant vous aujourd'hui.

Alors, nos propositions sont : premièrement, que la diversité littéraire et économique soit protégée en créant une politique de réglementation du prix des nouveautés littéraires. Alors, la proposition est très simple et elle est partagée par de nombreux acteurs du milieu du livre : toutes les nouveautés publiées verraient le maximum de rabais possible à leur accorder limité à 10 % pour les neuf premiers mois de publication. Après ce délai passé, les détaillants seront libres

d'offrir l'escompte qui leur plaira aux consommateurs. On compte de multiples bénéfices pour une telle réglementation : elle assure la diversité des détaillants dans le secteur du livre; permet aux librairies de faire foisonner l'offre littéraire sans la confiner aux secteurs les plus profitables; et éviterait une inflation insidieuse du prix des livres sur le long terme, ce qui aurait donc pour bénéfice de protéger le consommateur. On peut considérer qu'une réglementation du prix des livres crée un écosystème où chacun : librairie indépendante, en milieu scolaire, chaîne de librairies, auteurs, éditeurs, distributeurs et grandes surfaces, peut évoluer selon ses moyens.

Notre deuxième proposition est que la littérature générale et le livre didactique soient assujettis à la nouvelle politique sur le prix réglementé des nouveautés. On entend par «livre didactique», les livres qui servent à l'enseignement collégial et universitaire. Alors, la littérature didactique vise à faire progresser les connaissances, les techniques. Ce sont les supports avec lesquels nos professeurs enseignent aux futures générations. Alors, en assujettissant la littérature didactique à la réglementation proposée, les communautés étudiantes seront protégées d'une hausse indue des prix qui pourrait être causée par une concentration des ventes entre les mains de quelques grands détaillants. De plus, l'accessibilité de littérature didactique est assurée dans toutes les régions du Québec grâce au vaste réseau de coopératives scolaires et librairies. Une offre qui serait seulement disponible dans les grandes surfaces serait invariablement une limite à l'accessibilité des étudiants en région éloignée.

Actuellement, la loi sur le livre définit un livre comme une publication non périodique comptant au moins 48 pages de texte ou d'illustrations, ou les deux, pages de couverture non comprises, assemblées par quelque procédé que ce soit. Les avancées technologiques rendent cette définition-là peut-être un peu caduque, et il serait nécessaire d'élargir le cadre de référence actuel pour y inclure les publications numériques. Alors, la nouvelle réglementation proposée pourrait ainsi couvrir tous les titres... tous les supports des titres possibles.

Or, c'est donc ces deux propositions là que nous sommes venus vous présenter aujourd'hui. Nous sommes convaincus que ces actions permettraient à l'industrie du livre d'assurer sa pérennité et aussi assureraient la protection du consommateur en le protégeant d'une hausse des prix. Alors, les impacts en seront bénéfiques et permettront aux lecteurs québécois de garder un catalogue riche et accessible et assureront un large éventail de choix didactique à nos professeurs. Et je terminerais en vous disant ceci : Un livre n'est pas une simple marchandise, c'est la trace de notre histoire, de notre culture et de notre identité en tant que nation, le laisser à la merci d'une logique purement mercantile menace l'épanouissement culturel qu'il nous apporte. Et c'est pourquoi qu'en tant qu'étudiant président de Coopsco et grand lecteur je vous demanderais d'agir sur la question. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : M. Bouchard, merci beaucoup pour votre...

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : ...menace l'épanouissement culturel qu'il nous apporte, et c'est pourquoi, en tant qu'étudiant, président de Coopsco ... et grand lecteur, je vous demanderais d'agir sur la question. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : M. Bouchard, merci beaucoup pour votre présentation. On va commencer maintenant les échanges avec la partie ministérielle et M. le ministre.

Échanges avec les membres de la commission

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Messieurs, soyez les bienvenus. Dans votre position, vous limitez à neuf mois la période pendant laquelle le prix du livre neuf serait fixé par les éditeurs ou les importateurs. Comment est-ce que vous êtes arrivés à établir cette limite? Pourquoi pas six mois? Pourquoi pas un an?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : C'est ça, on a... en regardant un peu le cycle de vie d'une nouveauté, on arrive qu'en moyenne c'est environ cette période-là où la nouveauté est le plus diffusée et le plus disponible dans les librairies, et donc c'est un peu une moyenne. Dans certains pays, c'est 12 mois, il y en a, c'est moins. On pense que, pour le Québec, dans la dynamique commerciale actuelle, neuf mois, c'est un bon équilibre.

M. Kotto : O.K. Et vous souhaitez également un escompte maximum de 10 %. Je réitère la question : Comment vous en êtes arrivés à fixer ce seuil?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Dans notre dynamique Coopsco, vous savez que les coops en milieu scolaire, lorsqu'on devient membre, on a droit à une ristourne à l'achat, et donc, lorsqu'on regardait les pratiques, que ça soit à Baie-Comeau, à Montréal, à Québec, dans l'ensemble du Québec, on arrivait à peu près à ça, 8 % à 10 %, et donc c'était un rabais qui respectait nos pratiques actuelles, et aussi qui permettait toujours... on essaie, dans Coopsco, de favoriser l'accessibilité aux livres, et donc un escompte de ce niveau-là permet aux étudiants d'acheter des livres avec un rabais et permet évidemment à la coop qui, bien que si elle fait des surplus ne sont pas distribués à des actionnaires, ils sont retournés dans le milieu, mais permet une pérennité pour les coops en milieu scolaire. Donc, encore une fois, c'était un escompte qui amène un équilibre autant pour le client membre chez nous que les coopératives pour assurer leur pérennité.

M. Kotto : O.K. Et quelle est la part représentative du numérique dans... par rapport aux ventes totales de livres dans votre réseau?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Actuellement, on a un déploiement graduel de nos solutions de commerce électronique. Les coops qui vendent le plus dans le numérique, on oscille autour du 5 % à 7 % de vente. On prévoit, pour la prochaine année, jusqu'à 10 % de vente, mais on a des coops qui n'ont pas encore débuté le commerce électronique, et tout ça suivra bientôt, mais on en a 25 actuellement. Donc, les chiffres se situent alentour de 5 % à 7 %. Si on se fie à ce qui se passe aux États-Unis, dans la librairie scolaire américaine et canadienne, actuellement, c'est près de 30 %. Ça veut dire que 30 % des livres didactiques qui sont vendus à des étudiants aux États-Unis, présentement, c'est 30 %. On croit penser que cette dynamique-là va se transposer au Québec, et, si on regarde l'augmentation qui double pratiquement, pas à chaque année, mais à chaque session, on devrait atteindre ces chiffres-là d'ici de trois à cinq ans, donc on devrait être près de 30 %, si le même modèle américain se transpose au Québec.

M. Kotto : O.K. Bien, je vais revenir sur une distinction qui me paraît un peu floue. Vous distinguez la littérature générale de la littérature didactique. Dans les livres didactiques, il y a à la fois des titres qui sont édités expressément à des fins pédagogiques et d'autres titres qui, bien que relevant davantage de la littérature générale, sont parfois utilisés dans le cadre pédagogique.

Dans votre chiffre d'affaires, de près de 50 millions de dollars en livres didactiques, quelle est la part, enfin, qui est constituée relativement aux titres publiés expressément à des fins pédagogiques?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Dans le 50 millions?

M. Kotto : Oui.

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Le 50 millions, de mémoire, ce qui est là, c'est le chiffre d'affaires spécifique de Coopsco en livres didactiques, et on vend environ 10 millions en littérature générale. On a ciblé, dans ça, sur le livre didactique.

Il faut se rappeler, pour nous, on fait toujours une distinction de trois catégories de livres : le manuel scolaire, qui est vendu au primaire, secondaire; le livre didactique, qui est vendu au collégial, universitaire; et la littérature générale, qui est vendue davantage dans les librairies indépendantes. Mais évidemment, en milieu scolaire, on vend aussi de la littérature générale, mais ce n'est pas notre principale mission commerciale, c'est d'offrir des livres, des outils pédagogiques aux étudiants.

M. Kotto : O.K. Est-ce que, de votre perspective des choses, la littérature didactique est de facto un livre neuf...

M. Kotto : ...O.K. Est-ce que, de votre perspective des choses, Littérature didactique est de facto un livre neuf?

M. Gagnon (André) : Mais, il est un livre neuf. L'enjeu vient sur la question des réimpressions. Un livre de math 101, par exemple, première édition, un an après, le livre peut être réédité parce que des exercices sont rajoutés, des graphiques sont mis à jour, du contenu est mis à jour. Donc, il peut y avoir une deuxième, une troisième, une quatrième, une cinquième édition. Nous, on pense que la dynamique du livre neuf devrait s'appliquer à chaque fois qu'il y a une nouvelle édition.

Et donc, dès qu'on change de contenu du livre, on souhaite que la loi s'applique aussi pour les rééditions, parce que, dans bien des cas, ça change vraiment le contenu du livre. Des fois, ça en change un peu, mais, des fois, ça change vraiment. Seulement que le titre, puis il est très modifié. Donc, on souhaite que la loi s'applique autant pour les premières éditions, nouvelles parutions mais aussi pour les rééditions.

M. Kotto : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Ça fait le tour pour vous, M. le ministre? M. le député de Bonaventure.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, messieurs, bon matin. Dans votre mémoire, pour poursuivre dans la veine de mon collègue le ministre de la Culture, page 6, vous nous dites : «Le deuxième changement qui est venu transformer l'industrie du livre est celui de la... — je n'ai pas

mes lunettes, je m'excuse, là — numérisation. Le livre se dématérialise et adopte des supports qui lui étaient inconnus il y a seulement quelques années.» Est-ce que vous... Puis, là, c'est le sociologue qui parle : Est-ce que vous considérez que ça peut avoir un impact positif ou négatif sur la littéracie? La venue de ce nouveau mode de lecture là, quel va être l'impact à moyen et long terme sur la capacité de lecture, l'intérêt de lecture, la capacité à maîtriser...

M. Gagnon (André) : Nous, on considère que c'est positif parce que — et on le voit de plus en plus — sur nos sites Web on offre évidemment l'achat de livres papiers mais on offre également la version numérique. Ce qu'on... Ce qui nous surprend, c'est qu'on pensait qu'il y aurait un effet de cannibalisation du livre papier vers le livre numérique, et on se rend compte que, jusqu'à 30 % des gens qui achètent le livre papier vont aussi l'acheter en livre numérique. Pourquoi? Parce que ça amène l'effet de la mobilité. Et donc, quelqu'un peut dire à la maison : À l'école, je vais lire avec mon livre papier. Lorsque je vais être dans l'autobus, je vais être en transport en commun... Évidemment, pas dans l'auto...

Une voix : ...

M. Gagnon (André) : Quelqu'un me dit : Bien, dans l'auto, je lis. J'espère que tu ne conduis pas? Mais non. Mais donc, les gens peuvent lire un peu partout. Et on pense que cette accessibilité-là, nouvelle, plutôt que toujours traîner une dizaine de livres, favorise la littéracie, favorise la lecture. Et donc, on est tout à fait favorables à ce changement-là. Mais il faut prévoir un cadre réglementaire, un environnement qui va aussi le favoriser et faire en sorte qu'on puisse, au Québec, être capables que nos livres numériques soient diffusés partout et non pas qu'on soit envahis des livres numériques qui viennent des États-Unis par exemple. Donc, il faut aussi avoir les moyens de s'assurer que notre production éditoriale soit bien... prenne le virage numérique puis qu'on ait le moyen aussi de la diffuser partout dans le monde.

M. Roy : Donc, on voit apparaître une complémentarité entre le livre papier puis le numérique.

M. Gagnon (André) : C'est ça. Chose qu'on ne s'attendait pas. On pensait qu'il y aurait vraiment un basculement. Mais là, on voit que les gens se disent : Bien non, j'aimerais ça pouvoir... Je trouve ça le fun, mon livre. On voit la même dynamique dans les notes de cours, les recueils de texte, beaucoup plus présentement dans les universités où l'étudiant veut la copie papier, mais il veut aussi le numérique. Et ça, c'est tout à fait... on n'avait pas prévu ça. Et c'est une bonne chose, pas du fait que les gens achètent plus, mais qu'ils sont en mesure d'avoir accès à leur contenu. Et ça favorise le développement des habitudes de lecture, donc tant mieux.

M. Roy : Est-ce que vous êtes en train de nous dire qu'on s'en va aussi vers le livre audio pour l'auto?

M. Gagnon (André) : Oui, c'est possible, tout à fait. Il y a des livres maintenant qui ont du vidéo d'intégré. Et donc, il y a de l'audio aussi. Les gens des fois, ils aiment écouter un livre. C'est particulier à dire, mais c'est le cas. Il y en a qui ont des livres maintenant qu'on peut écouter.

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Il pourrait très bien éventuellement y avoir un livre sur techniques infirmières, un livre de médecine où il y a le texte et ensuite il y a un vidéo qui nous démontre une démarche ou une procédure. L'étudiant peut regarder la vidéo. On pourrait très bien aller vers ça, donc ça multiplie les plateformes, ça multiplie aussi les médias qui peuvent être utilisés pour le livre seulement.

M. Roy : O.K. Merci beaucoup.

M. Viens (Francis) : Il y a aussi... Si je peux me permettre...

La Présidente (Mme Vien) : Oui, M. Vien, un complément d'information, bien sûr.

M. Viens (Francis) : Si je peux me permettre un rajout, il y a tout l'ordre aussi de... l'ordre pédagogique. Au niveau des institutions comme telles, les professeurs... chaque département se pose beaucoup de questions concernant le coût aussi. On ne veut pas obliger les élèves d'avoir des ordinateurs en classe. Le fait d'enseigner dans une classe avec 20 ordinateurs ouverts et 10 qui n'ont pas d'ordinateurs, ça amène des complications d'ordre pédagogique. Ça fait qu'il y a tout ce mouvement-là au niveau des études, là... qui sont regardées présentement. Je veux dire, le transfert ne se fait pas automatique. Finalement, le papier est encore un outil nécessaire et le numérique, d'obliger 30 élèves d'avoir un portable avec eux autres dans une classe, n'a pas encore pris le chemin complètement, là, comme tel.

M. Roy : Juste un commentaire, s'il vous plaît. Bien, un collègue me faisait part d'une étude qui disait que, bon, il y avait une expérience qui avait été faite par rapport à des notes de cours, je dirais, avec un...

M. Viens (Francis) : ...pas encore repris le chemin complètement comme tel.

12187 12163 M. Roy: Juste un commentaire, s'il vous plaît. Bon. Un collègue me faisait part d'une étude qui disait que, bon, il y avait une expérience qui a été faite par rapport à des notes de cours que j'avais avec un papier, crayon et notes de cours sur ordi et ce qui apparaissait, c'était que la capacité à aller fouiller ailleurs, chez les gens qui prenaient des notes avec un ordi, venait, je dirais, anesthésier un peu la rétention de l'information. Donc, oui, une plateforme informatique, c'est intéressant, mais la multiplicité, le multitâche qu'il suggère tente l'individu vers autre chose et...

M. Gagnon (André) : Ça prend un encadrement, effectivement.

M. Roy : Il faut beaucoup plus de discipline.

M. Gagnon (André) : Oui.

M. Roy : Juste en terminant, une anecdote, j'enseignais en vidéoconférence, et on me disait qu'on avait créé des salles virtuelles puis certains étudiants allaient allumer puis fermer les lumières de manière virtuelle dans la classe, c'était un peu particulier. Donc, on avait même des cas d'indiscipline. Ça conclut ma...

La Présidente (Mme Vien) : Merci, M. le député de Bonaventure, pour ces remarques judicieuses. M. le député de Saint-Hyacinthe, c'est à votre tour.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Je veux saluer M. le ministre, mes collègues de l'opposition, mon collègue ici, M. Bouchard, M. Gagnon, M. Viens. Ma question va être assez simple, vous mentionnez dans votre mémoire, au début, que l'importance du réseau des coopératives en milieu scolaire, vous mentionnez les revenus, mettons, relativement stables de 98 millions, 91 millions au cours de cette période, je veux juste savoir, est-ce que vous sentez, chez les nouveaux arrivants à l'université, au collégial ou ailleurs, un intérêt accru pour la lecture ou pour les livres... on va dire, le livre général? Et le livre didactique, est-ce que ça fait partie de vos analyses? Est-ce qu'il y a une recrudescence? Est-ce que les élèves s'intéressent plus... les étudiants s'intéressent plus à la lecture?

M. Gagnon (André) : Moi, je dirais que oui, mais c'est directement proportionnel à la disponibilité, c'est-à-dire que, plus on est en mesure d'avoir des librairies qui sont le plus complètes possible, plus on favorise de développer des habitudes de lecture du jeune, et c'est un peu le sens de notre mémoire, il faut un réseau de librairies en santé, autant dans les librairies indépendantes que dans les librairies en milieu scolaire. Et donc, oui, mais, si les étudiants, un jour, entrent dans les milieux scolaires, et il n'y a pas de librairie, et que c'est uniquement à la limite un comptoir qui dure trois semaines et qui ferme, bien, encore une fois, on vient de rater une occasion en or de permettre de découvrir toute, premièrement, la culture québécoise puis découvrir tout ce qui peut s'écrire, donc... mais on ne sent pas une baisse des habitudes, une baisse d'intérêt, mais il faut encore nourrir cet intérêt-là puis avoir des librairies qui sont le plus développées, le plus complètes et le plus en santé possible et partout au Québec, là, que ce soit à Baie-Comeau, en Abitibi, à Montréal, à Québec, en Beauce, il en faut partout dans toutes les maisons d'enseignement.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Est-ce qu'il reste du temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Vien) : Abondamment.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Abondamment. Merci. Quelle est la proportion dans votre réseau, quelle est la proportion entre le livre didactique et le livre général, la littérature générale? Quelle est la proportion d'utilisation de revenus ou de ventes que vous avez chez vous?

M. Gagnon (André) : C'est pour ça, tantôt on disait environ 50 millions de livres didactiques, 10 millions en littérature générale.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : 10 millions en littérature générale?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Oui, seulement pour le secteur de la librairie.

M. Gagnon (André) : C'est ça.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K. Merci. C'est tout.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. M. le ministre, il vous reste à peu près... un peu moins de trois minutes.

M. Kotto : O.K. C'est bon. C'est largement suffisant. Vous avez dressé un portrait des changements survenus dans l'environnement commercial du livre au cours des dernières années, est-ce qu'on peut savoir les impacts qui affectent le plus votre réseau?

M. Gagnon (André) : Le principal impact, c'est que, puis peut-être d'entre vous, vous avez côtoyé les coops en milieu scolaire où, à l'époque, on l'appelait coop étudiante, il y a de ça peut-être 20 ans, c'était un marché fermé, c'est-à-dire les livres qu'on avait, l'accessibilité se faisait uniquement dans un contexte physique, donc les gens devaient se présenter à la librairie faire des achats. Quand est arrivée la venue de l'Internet, Amazon, Google et tous les magasins en ligne, notre dynamique a complètement changé. Maintenant, un étudiant qui attend 20 minutes en ligne, bien, rapidement va prendre son iPhone puis il va se dire : Bien, ça fait 20 minutes, je suis tanné, je vais le trouver, je vais me le commander, je vais l'avoir demain. Et donc, et on le voit dans l'étude Optique Culture, qui est faite par l'Institut de la statistique, les ventes ont baissé de 98 à 91 millions, et je vous dirais que principalement, c'est l'effet de la concurrence, mais qui vient beaucoup... concurrence américaine, donc de plus en plus, les étudiants se tournent vers des sites américains qui eux achètent, vont dans les milieux scolaires les fins de session, ils vont... ouvrent un kiosque et disent : Qui veut vendre son livre? Je vais vous l'acheter. J'ai un genre de «black book», comme pour une auto, là, puis un livre de chimie qui se vendait 80 \$, mais je vais vous le racheter à 20 \$, je vous donne 20 \$, constitue des entrepôts qui sont parfois tout près des frontières aux États-Unis, montent un...

M. Gagnon (André) : ...j'ai un genre de «black book» comme pour une auto, là, puis un livre de chimie qui se vendait 80 \$, mais je vais vous le racheter à 20 \$, je vous donne 20 \$. Constituent des entrepôts qui sont parfois tout près des frontières aux États-Unis, montent un site Web et vendent ces livres-là aux étudiants à rabais. Bon, tant mieux, parce qu'encore une fois, bon, le livre est moins cher, mais la... des fois, ce n'est pas la bonne édition, les stocks ne sont pas en quantité suffisante. Et donc on vit aujourd'hui dans un environnement qui est beaucoup plus concurrentiel.

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : C'est possible de faire un exemple. La session dernière, j'avais un cours à l'université, le professeur donne la liste des ouvrages à acheter, et, après cinq minutes, il y a une étudiante qui lève la main au fond de la classe, elle dit : Bien, il est aussi en vente en numérique, par exemple, chez l'éditeur ou sur Amazon, puis là tout de suite je vais sur mon iPad, puis je dis : Il est aussi en vente à la coop — question de prêcher pour ma paroisse — il est aussi en vente numériquement à la coopérative. Donc, le réflexe se fait immédiatement. La classe n'était même pas terminée que les gens commençaient déjà à chercher où aller l'acheter, s'il était disponible numérique ou non. Donc, c'est un réflexe qui se crée de plus en plus.

M. Gagnon (André) : Et on a la chance d'avoir cette transformation-là vers le numérique, vers le Web, compte tenu du groupe d'âge qui sont membres de nos coops, et on est les premiers touchés par ces changements-là.

La Présidente (Mme Vien) : Et vous êtes très disciplinés. Merci beaucoup. On va maintenant aller du côté de l'opposition officielle avec Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, chers collègues, M. Viens, M. Bouchard, M. Gagnon.

Alors, tantôt, M. Bouchard — je pense, oui, M. Bouchard — vous avez fait allusion à la fermeture d'une institution à Québec qui est la Librairie générale française. Et ça fait à deux fois, deux reprises, là, qu'on entend parler de cette fermeture. Alors, je ne sais pas à quoi vous attribuez la fermeture. Parce que j'ai un article ici, dans le Journal de Québec, que je vais vous citer, là. On donne les raisons de la fermeture qui étaient : Trop forte concurrence des magasins à grande surface, les livres numériques et l'âge de monsieur... du propriétaire. Et M. le propriétaire, je le cite, disait : Je suis forcé de fermer à cause de la concurrence et ma clientèle âgée qui n'est pas remplacée. Alors, à quoi attribuez-vous la fermeture, quand vous avez mentionné ça tantôt, là, après ce que je viens de vous dire?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : En fait, c'est un... Comme je vous présentais, ces mutations-là ont une influence quand même assez générale. Je ne peux pas donner les raisons spécifiques de la fermeture de la librairie littérature générale, mais, comme vous venez de l'exprimer, on parle des grandes surfaces, on parle de la concurrence. Les meilleurs vendeurs d'une librairie, les titres... les 10 meilleurs titres, là, qu'on peut aller chercher, c'est souvent eux qui vont être la fondation financière de la librairie. Si ces ventes-là sont captées par des grandes surfaces, la librairie indépendante en milieu scolaire ne peut pas soutenir tout le catalogue qu'elle veut offrir... Parce que peut-être que le recueil de poésie de quelqu'un qui se vend peu doit être vendu mais doit être soutenu aussi par la librairie par des ventes qui vont être des livres de cuisine, des livres populaires, le dernier Harry Potter, donc ce genre de ventes là. Si la librairie perd ces ventes-là, à ce moment-là c'est sa rentabilité qui est mise en compte, qui est mise en... qui a un défi, à ce moment-là.

Mme Ménard : Donc, est-ce que vous pensez que s'il y avait eu la réglementation du prix du livre, que cette librairie-là n'aurait pas fermé ses portes?

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Ça aurait facilité l'environnement commercial, ça lui aurait peut-être permis de pouvoir répondre aux différents défis, comme la numérisation, comme les ventes en ligne. Pour ce qui est de l'âge, ça, ça n'aurait peut-être pas fait de différence, mais à ce moment-là on peut trouver de la relève.

Une voix : ...

Mme Ménard : ...

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : C'est un peu difficile de trouver une relève si l'environnement commercial est difficile.

Mme Ménard : Oui, oui. Vous... Je veux reprendre les propos de mon collègue de Bonaventure, qui parlait, dans votre mémoire, que vous affirmez que le livre se dématérialise et adopte des supports qui lui étaient inconnus il y a quelques années. Nous savons que ces nouveaux supports ne sont pas pris en compte dans la législation actuelle. Alors, croyez-vous que nous devrions rouvrir la loi n° 51 afin de faire une mise à niveau? Parce que vous savez que la loi existe depuis 1981. Alors, est-ce que... Parce que... Et aussi le volet numérique n'est pas inclus, il y a aussi la réglementation du prix, bien sûr, bon. Alors, est-ce que vous pensez que nous devrions rouvrir la loi?

M. Gagnon (André) : Nous, on croit que, compte tenu de l'urgence d'agir, que si on rouvre la loi, on va tomber dans plein de débats dans toutes sortes d'éléments. Peut-être que, oui, la loi pourrait être modernisée, mais on souhaite vraiment une réglementation spécifique...

M. Gagnon (André) : ...on croit que, compte tenu de l'urgence d'agir, que, si on réouvre la loi, on va tomber dans plein de débats dans toutes sortes d'éléments. Peut-être que, oui, la loi pourrait être modernisée, mais on souhaite vraiment une réglementation spécifique sur le prix réglementé et la numérisation, qu'on traite de ces questions-là, qui sont urgentes, et ensuite de ça on aura à considérer s'il est dans l'intérêt de tout le monde de réouvrir la loi n° 51. Mais de lancer un chantier actuellement sur la loi n° 51, compte tenu de beaucoup d'enjeux qu'il y a dans cette loi-là, on a l'impression qu'on n'adressera pas ces questions-là rapidement, puis à chaque jour, à chaque mois, à chaque année, il y a des librairies qui vont fermer, la dynamique commerciale qui est néfaste actuellement va s'installer. Donc, par souci d'urgence et parce qu'on le voit dans certains pays, ces lois-là tenaient sur deux pages, on est en mesure d'agir rapidement, circonscrire les débats et aider rapidement une industrie qui est de plus en plus en difficulté.

Mme Ménard : Vous venez de mentionner : À chaque jour, à chaque mois, il y aura des fermetures de librairie. Est-ce que vous connaissez le nombre de librairies qui ont été fermées depuis les 10 dernières années?

M. Gagnon (André) : Non, pas spécifiquement. Je suis convaincu que l'Association des libraires du Québec pourra... Je ne veux pas répondre à leur place, parce que c'est davantage leur espace. Mais non, spécifiquement, on ne le connaît pas.

Mme Ménard : O.K. Vous mentionnez que la numérisation est le deuxième changement qui est venu transformer l'industrie du livre et qui est tout de même encore marginal, mais bien présent. Est-ce que vous croyez que ça viendra affecter également la fréquentation des librairies et, par le fait même, un enjeu très important pour les libraires?

M. Gagnon (André) : Oui, c'est ça. Nous, comme je vous dis, on s'inspire beaucoup de ce qui se passe dans la librairie scolaire américaine, si on le ramène dans notre dynamique, et on n'a pas le choix, il faut suivre le consommateur dans l'évolution de ses besoins. Donc, ça va influencer la fréquentation, mais aussi, des fois, on peut utiliser, entre guillemets, le fait de permettre à quelqu'un de télécharger un livre numérique en lui disant : Bien, si jamais tu veux bouquiner davantage, tu peux te présenter au point de vente. Donc, il faut, à tous points de vue, autant dans le Web, dans le numérique, points de vente physiques, il faut suivre le consommateur dans l'évolution de ses besoins. Mais, effectivement, ça peut avoir un impact sur l'achalandage, là,

peut-être une baisse dans certains cas. Nous, on le voit par exemple dans les cours à distance, où des fois les gens, après avoir terminé leur journée de travail, devaient se déplacer, aller au point de vente, puis aujourd'hui ils sont en mesure de commander leur livre et le recevoir à la maison, au bureau. Et donc c'est avantageux, ils ne fréquentent pas le point de vente. Mais on doit avoir un point de vente qui est vivant, qui est dynamique et qui offre une production éditoriale la plus complète possible.

Mme Ménard : O.K. Peut-être une dernière question. Vous mentionnez que l'utilisation du Web vient multiplier les possibilités commerciales, vous en avez parlé tantôt. Vous mentionnez que cette réalité offre de larges possibilités pour les librairies et en même temps représente un défi financier de taille pour les libraires. Est-ce que je comprends par vos propos qu'à long terme la réglementation du prix n'est pas la solution, là?

M. Gagnon (André) : Elle est la solution, mais elle doit être combinée à d'autres actions. Je peux citer un exemple chez nous. Chaque coop qui est juridiquement indépendante, mais regroupée avait le choix de se développer une infrastructure technologique Web et numérisation pour desservir. On a décidé de mutualiser et donc de se payer ensemble une infrastructure, tout comme d'autres réseaux ont fait. Et donc ça touche à deux niveaux : il faut un encadrement légal qui nous permet de fonctionner puis il faut poser des gestes et développer des projets qui sont structurants pour l'ensemble de l'industrie. Et, on le voit, avec l'appui de la SODEC, plusieurs initiatives, qu'on parle de L'Entrepôt, De Marque et autres, c'est toutes des initiatives qui nous permettent, au Québec, d'avoir des projets structurants pour s'assurer qu'on soit capables de passer à un autre siècle et de suivre nos consommateurs dans l'évolution de leurs besoins. Mais il faut tout ça. Ce n'est pas juste la loi qui va régler, c'est aussi d'autres projets, d'autres appuis aussi, des fois, venant du gouvernement qui sont déjà en cours. Puis, j'en remercie la SODEC ainsi que le ministère de la Culture, nous, on a bénéficié de certaines aides, tout ce qui touche la numérisation, les entrepôts, et c'est vraiment quelque chose qui nous permet de mieux desservir les milieux scolaires. Donc, merci.

M. Bouchard (Jean-Emmanuel) : Et le défi est encore plus grand... Si les librairies ne sont pas en mesure de survivre financièrement, le défi de l'investissement, des investissements massifs qui sont nécessaires pour créer des infrastructures Web va être encore plus difficile, va être une démarche qui va être encore plus difficile à entreprendre pour les librairies.

Mme Ménard : Bien, merci beaucoup, messieurs. Alors, merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Bien, merci à vous. Alors, Mme la députée de Montarville pour un 3 min 15 s.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, tout le monde, bon mardi. Merci, messieurs, de vous être déplacés...

Mme Ménard : ...merci beaucoup, messieurs. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Bien, merci à vous. Alors, Mme la députée de Montarville, pour un 3 min 15 s.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, tout le monde. Bon mardi. Merci, messieurs, de vous être déplacés, merci pour ce mémoire. Vous m'avez fait revivre des souvenirs en parlant de manuels didactiques, on en a acheté quelques-uns à l'université et au cégep. J'aimerais que vous m'éclairiez parce qu'on fait une différence ici, puis j'aimerais que vous me disiez s'il y en a une ou non, dans la loi actuelle, sur les manuels scolaires, ces manuels scolaires — et corrigez-moi, si je me trompe, s'il vous plaît — qui ne sont jamais vendus à rabais et à un prix déterminé pour les manuels scolaires. Corrigez-moi, si je me trompe. Et est-ce la même chose pour le manuel didactique?

M. Gagnon (André) : Bon. Dans la loi n° 51, la Loi du livre, qu'on appelle actuellement, trois catégories de livres, manuel scolaire primaire, secondaire, didactique, collégial, universitaire, littérature générale. La loi n° 51 ne réglemente pas le manuel scolaire, c'est-à-dire qu'elle n'impose pas... par exemple, une commission scolaire n'a pas à acheter le livre au prix de détail suggéré, contrairement aux deux autres catégories de livres, et donc c'est vraiment... c'est le libre marché. Le livre didactique est vendu dans les cégeps et universités, la littérature générale, impose des escomptes que l'éditeur doit consentir à la librairie pour s'assurer qu'on puisse avoir une marge de bénéficiaire suffisante pour être capable d'avoir une librairie la plus complète possible et aussi donne un marché à ces librairies-là, les librairies qui sont agréées, pour vendre aux bibliothèques, aux commissions scolaires, aux institutions publiques aux prix de détail suggérés. Donc, encore une fois, ça nous permet, lorsqu'on fait des ventes à des organismes publics, de faire une marge et qu'il n'y ait pas une dynamique de guerre de prix qui s'installe.

Nous, ce qu'on demande, dans notre mémoire, c'est que, advenant qu'il y ait une loi sur le prix réglementé, que la même dynamique de catégorie de livre soit assujettie, donc que le manuel scolaire ne le soit pas, que le livre didactique collégial et universitaire soit assujetti au prix réglementé et la littérature générale.

Mme Roy (Montarville) : Elle est là la distinction. Je vous remercie infiniment.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Mme la députée de Gouin, oui, vous prenez la parole.

Mme David : Oui. Merci. J'attendais que vous me donniez l'autorisa

La Présidente (Mme Vien) : Oui, bien sûr. Oui, je vous en prie, pour deux minutes... 2 min 15 s.

Mme David : Pardon?

La Présidente (Mme Vien) : 2 min 15 s.

Mme David : Merci. Bonjour, messieurs. Pour aller plus loin, moi, j'aimerais mieux comprendre encore, si c'est possible, ce que vous venez de dire. Pourquoi est-ce que ce serait utile que la loi réglemente certains types de manuels et pas d'autres?

M. Gagnon (André) : Parce qu'ils répondent à des dynamiques commerciales très différentes, par exemple, dans le manuel scolaire qui est primaire, secondaire, dans bien des cas, c'est une dynamique où les commissions scolaires, les écoles vont acheter des livres et vont les prêter aux élèves. Donc, c'est une dynamique qui est très différente. Ce n'est pas l'élève qui va faire l'achat, bien que, des fois, on a à acheter certains livres, là, mais les livres sont prêtés, c'est les écoles, les commissions scolaires qui font les achats. Donc, c'est une dynamique commerciale qui est très différente. Lorsqu'on arrive au collégial et universitaire, ce qui est différent, c'est la catégorie de livres. C'est un livre... moi, je l'appellerais le livre... les livres du savoir plutôt que de la littérature générale. J'appelle les livres, des fois, du plaisir ou de la culture. Et donc, encore là, là, c'est une même dynamique commerciale mais dans des catégories de livres qui sont différentes, qui ont des objectifs différents.

Donc, c'est pourquoi, je pense, là... je ne veux pas répondre pour les gens qui ont sanctionné la loi n° 51, mais c'est quand même des catégories, des dynamiques commerciales qui sont différentes et demandent un encadrement législatif différent.

Mme David : Merci. Une dernière question. Dans le fond, si je veux me faire un peu l'avocate du diable : Vous, vous avez tout de même une clientèle un peu captive, c'est-à-dire que vous êtes implanté en milieu cégep, université, c'est assez normal que les gens, ils aillent acheter chez vous. Pourquoi est-ce que c'est si important, à ce moment-là, pour vous de réglementer le prix des nouveautés?

M. Gagnon (André) : C'est que c'était captif. Tantôt je disais : Ça l'est de moins en moins, parce qu'avant le livre était disponible uniquement physiquement à la librairie et aujourd'hui, dès qu'il y a une attente, je dis toujours, on a la première chance, le livre n'est pas disponible, immédiatement c'est sur les sites Web. Et donc la dynamique commerciale a complètement changé, le Web, les étudiants... des fois, des coops reçoivent des commandes à deux heures, trois heures, quatre heures, cinq heures du matin, contrairement... peut-être que les librairies, ce n'est pas comme ça. Et donc on n'est plus dans un marché captif, on est dans un marché qui est complètement éclaté, et notre clientèle, bien, elle est déjà rendue sur le Web. C'est sûr que ce n'est pas le même taux d'utilisation en fonction des groupes d'âge, mais... Notre clientèle étudiante, qui est 16-25 ans principalement, elle est branchée et déjà elle n'a pas le temps d'attendre et donc elle achète partout, et malheureusement, dans beaucoup de cas, elle achète aux États-Unis. Et donc on veut avoir un encadrement législatif qui va nous permettre de maintenir un réseau de librairie en santé partout au Québec, continuer à donner le goût de la lecture aux jeunes, le plus rapidement possible.

La Présidente (Mme Vien) : Ce sera votre mot de la fin, cher monsieur. Merci beaucoup à vous trois. Merci. J'invite maintenant le Réseau Biblio du Québec...

M. Gagnon (André) : ...de maintenir un réseau de librairies en santé partout au Québec puis continuer à donner le goût de la lecture aux jeunes le plus rapidement possible.

La Présidente (Mme Vien) : Ce sera votre mot de la fin, cher monsieur. Merci beaucoup à vous trois. Merci.

Des voix : Merci.